



# Inventaire historique d'anciens sites industriels et activités de service dans le département du Nord

## Préambule départemental

Mise à disposition  
Décembre 2003



**BRGM**  
**SERVICE DES ACTIONS RÉGIONALES**  
**Service géologique régional Nord - Pas-de-Calais**  
Synergie Park - 6ter rue Pierre et Marie Curie – 59260 Lezennes – France – Tél. : 33 (0)3 20 19 15 40



# 1. Cadre réglementaire de l'Inventaire Historique Régional (IHR)

La politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués est menée en référence au **"Titre 1<sup>er</sup> du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées"** (Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001). Trois axes d'action sont précisés dans la **circulaire ministérielle du 3 décembre 1993** : Recenser, Sélectionner, Traiter.

La gestion réaliste en ce domaine consiste d'abord en la recherche systématique et organisée des sites concernés, d'où la réalisation de cet inventaire de sites industriels et activités de service, en activité ou non.

Les résultats de l'inventaire historique régional sont engrangés dans la base de données d'anciens sites industriels et activités de service (**BASIAS**) dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. Cette base de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, forcément non exhaustives (voir 4.3.), les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions foncières.

Compte tenu des finalités affichées, BASIAS a reçu un avis favorable de la Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés (CNIL) en septembre 1998.

La création de BASIAS et les principes de son utilisation sont définis dans l'arrêté ministériel du 10 décembre 1998 publié le 16 avril 1999, ainsi que dans deux circulaires ministérielles, en date du 26 avril 1999, adressées aux préfets (n° 99-315) et aux directeurs de DRIRE (n° 99-316).

**Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la base de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

## 2. Les membres du comité de pilotage régional

L'inventaire historique régional (IHR) est suivi par un comité de pilotage rassemblant, pour la région concernée les organismes suivants :

### **Organismes financeurs :**

- Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais (CR/NPC),
- BRGM,
- Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP),
- Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME/NPC),
- Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU),
- Communauté Urbaine d'Arras (CUA),
- Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais (EPF/NPC).

**Maître d'ouvrage délégué :**

- Pôle de Compétence sur les sites et sols pollués placé auprès de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais (EPF/NPC).

**Opérateur :**

- BRGM - SGR/NPC

**Autres organismes :**

- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE/NPC)

- Direction Régionale de l'Equipement (DRE/NPC).

Le rôle de cette instance a été de définir les objectifs, le cadre et les particularités de l'étude, d'assurer le suivi administratif et technique de l'opération et d'apporter son aide au maître d'œuvre et à l'opérateur tout au long de la réalisation de l'inventaire.

Enfin d'autres organismes ont participé à cette opération en facilitant l'accès à leur données ou par leur connaissance des sites : Archives Départementales du Nord (AD 59), Centre Historique Minier de Lewarde (CHML), Archives Municipales de Douai, Mairies.

### 3. Cadrage retenu pour le département concerné

Le comité de pilotage a retenu les options suivantes pour le Nord-Pas-de-Calais :

**Période couverte par les recherches :**

La période couverte par les recherches concerne les dossiers d'archives de plus de trente ans relevant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), anciennement Etablissements Dangereux, Incommodes et Insalubres (EDII). Il s'agit de la série M417 jusqu'à 1939 et de la série W depuis 1940 jusqu'à 1967 pour l'arrondissement de Douai, 1968 pour l'arrondissement de Valenciennes, 1970 pour l'arrondissement Lille (à l'exception des villes de Roubaix et Tourcoing : 1969), 1971 pour les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai et Dunkerque. Les plus vieux dossiers remontent à la fin du 18ème siècle.

**Liste des sources d'informations exploitées :**

- Dossiers des Etablissements Classés versés par les services de la Préfecture aux Archives départementales du Nord.

- EPF (1997) - Base de Données des Fiches Industrielles (BDFI).

- MATE (1996) - Recensement national des sites et sols pollués.

- MATE (2002) - Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Site internet <http://basol.environnement.gouv.fr>

- Centre Historique Minier de Lewarde.

- DRE - Documentation interne - Inventaire des Terrils Miniers.

- BRGM (1994) - Inventaire historique des anciennes activités industrielles liées à la Carbochimie, à la Sidérurgie-métallurgie et à la Chimie Kühlmann de la région Nord - Pas-de-Calais. Rapport BRGM R 38206, 44 p., 6 pl., 7 tabl., 2 ann.

- BRGM (1996a) - Validation sur le terrain de l'inventaire cartographique et documentaire des anciens sites industriels liés à la Carbochimie, à la Sidérurgie-métallurgie et à la Chimie Kühlmann de la région Nord - Pas-de-Calais. Rapport BRGM R 38762, 47 p., 1fig., 1 tabl., 2 ann.
- Guides Ravet-Anceau du Nord (de 1864 à nos jours).
- IGN (1999) - BdCarto.
- Cartes anglaises (années 1920).
- Mines et cités minières du Nord-Pas-de-Calais - Kourchid O., Kühnmunch A. (1990). Ed. Presses Universitaires de Lille, 1990.
- France Télécom : Annuaire, Pages Blanches, Pages Jaunes, Minitel, Internet <http://www.pagesjaunes.fr>.
- AEAP (1998, 1999) - Données sur les captages d'eau potable, agricole et industrielle.
- DIREN (1999) - Fonds cartographiques sur l'hydrologie et les zones naturelles de la région Nord - Pas-de-Calais.

**Liste des activités retenues :**

Les activités retenues sont celles des deux premiers groupes d'activités (1 et 2) parmi les trois définis, en fonction de leur dangerosité potentielle décroissante (1 > 2 > 3), par la circulaire du 3 avril 1996 du Service de l'Environnement Industriel (SEI) du Ministère chargé de l'Environnement relative à réalisation de diagnostics initiaux et de l'évaluation simplifiée des risques sur les sites industriels en activité. Tous les sites ayant au moins une activité relevant du groupe 1 ou 2 ont donc été recensés.

Cependant les garages ayant une surface inférieure à 400 m<sup>2</sup> et les DLI dont la capacité de stockage était inférieure à 10 m<sup>3</sup> ont été exclus de ce recensement (une trace de ces sites a été néanmoins conservée). Les sites relevant du groupe d'activité 3 (cas des industries agro-alimentaires par exemple) ont été retenus en cas de présence d'un dépôt de liquide inflammable supérieur ou égal à 10 m<sup>3</sup>. Les activités non retenues sont indiquées ci-dessous.

Abattoir (tuerie particulière).	Fabrique de sièges.
Amidonnerie.	Ferronnerie d'art.
Atelier de soudure.	Fromagerie.
Blanchisserie (atelier de repassage).	Garage < 400 m <sup>2</sup> .
Briqueterie flamande.	Maréchalerie.
Café brasserie.	Moulin à huile.
Concassage mécanique de grains.	Porcherie, vacherie.
Dépôt os secs et chiffons.	Saurage de harengs.
Distillerie de légumes.	Scierie mécanique, menuiserie sans vernissage.
DLI < 10 m <sup>3</sup> .	Sucrierie.
Equarrissage.	Teillage et rouissage de lin.
Extraction de charbon.	Tonnellerie.
Fabrique de chicorée.	Torréfaction du café.

## 4. Méthodologie de l'IHR et ses limites

La méthodologie suivie est celle décrite dans le guide de l'ADEME, produit en 1996 à la demande du Ministère chargé de l'Environnement et établi à partir des expériences régionales alors en cours. Pour des raisons pratiques, cette méthodologie nationale a été menée par arrondissements en région Nord – Pas-de-Calais.

Pour récolter les diverses informations relatives aux anciens sites *industriels* (cf. *chapitre 5 relatif aux données conservées dans BASIAS*), la démarche d'inventaire a nécessité les tâches suivantes :

4.1. Cadrage et préparation,

4. 2. Présélection des cotes d'archives (pré-inventaire)

4.3. Dépouillement des archives : cette étape permet de recenser un grand nombre de sites, **mais elle est forcément non exhaustive**, notamment parce qu'elle est tributaire des choix retenus par le comité de pilotage (type d'activités, période, ... ), parce que de nombreuses activités n'ont jamais donné lieu, légalement ou non, à l'élaboration de documents administratifs, et pour diverses autres raisons (versement non obligatoire des dossiers administratifs aux archives départementales, qualité des stockages très variable, dégradations et pertes dues aux aléas de l'histoire des régions, ... ) ;

4.4. Regroupement des fiches manuscrites de dépouillement, par site ;

4.5. Approche toponymique sur cartes anciennes et localisation et report des sites sur cartes IGN à 1/25000 : A défaut de plans de localisation présents dans le dossier consulté et d'adresse valide (rue ayant changé de nom, voire disparue) il s'avère impossible de localiser certains sites dont le pourcentage est variable selon les départements ;

4.5 bis. Saisie dans BASIAS des données acquises à ce stade ;

4.6. Consultation des membres du comité de pilotage, des services déconcentrés de l'état et des mairies du département, pour contrôler et compléter l'information ;

4.7. Recherche des critères environnementaux : elle ne porte que sur les sites localisés n'ayant plus d'activité industrielle à ce jour ;

4.8. Visite rapide pour préciser la localisation et valider l'état d'occupation actuel des sites retenus pour cette tâche par le comité de pilotage : lorsque l'adresse est imprécise (défaut de N° de rue par exemple), les sites les plus petits et les plus anciens sont très difficiles à retrouver ; tous les sites n'ont pas été visités ;

4. 9. Numérisation des coordonnées X et Y des sites qui ont pu être localisés sur carte : seuls les sites localisés sur carte peuvent faire l'objet de ce géoréférencement ;

4.10. Fin de la saisie dans BASIAS des données acquises au cours des tâches 4.6 à 4.9 ;

4.11. Mise en œuvre de la grille de sélection des sites et sortie de tableaux ; (voir chapitre 6 ci-après)

4.12. Transfert des données vers un Système d'Information Géographique et cartes ;

4.13. Bilan, synthèse et rapport.

BRGM R 39783 (1998a) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Nord-Pas-de-Calais - Bilan de l'inventaire des anciens sites industriels sur l'arrondissement de Douai., partie C, volume 2, 86 p., 7 fig., 9 tabl., 3 ann.

BRGM R 39783 (1999) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Nord-Pas-de-Calais - Bilan de l'inventaire des anciens sites industriels sur l'arrondissement de Valenciennes, partie C, volume 4, 80 p., 9 fig., 9 tabl., 3 ann.

BRGM/RP-51582-FR (2002) - Inventaire historique d'anciens sites industriels dans la région Nord-Pas-de-Calais - Bilan de l'inventaire d'anciens sites industriels sur l'arrondissement de Lille, 76 p., 11 fig., 8 tabl., 3 ann.

BRGM/RP-51921-FR (2002) - Inventaire historique d'anciens sites industriels dans la région Nord-Pas-de-Calais - Bilan de l'inventaire d'anciens sites industriels sur l'arrondissement d'Avesne-sur-Helpe, 78 p., 11 fig., 8 tabl., 3 ann.

BRGM/RP-51922-FR (2002) - Inventaire historique d'anciens sites industriels dans la région Nord-Pas-de-Calais - Bilan de l'inventaire d'anciens sites industriels sur l'arrondissement de Dunkerque, 78 p., 11 fig., 8 tabl., 3 ann.

BRGM/RP-52023-FR (2002) - Inventaire historique d'anciens sites industriels dans la région Nord-Pas-de-Calais - Bilan de l'inventaire d'anciens sites industriels sur l'arrondissement de Cambrai, 78 p., 11 fig., 8 tabl., 3 ann.

<b>Région Nord-Pas-de-Calais</b>			
<b>Période étudiée au cours de l'inventaire : fin du 18<sup>e</sup> siècle à 1968 – 1971</b>			
<b>Date de fin de réalisation de l'inventaire : décembre 2002</b>			
<b>Département du Nord</b>	<b>Nombre total de communes de l'arrondissement</b>	<b>Nombre de communes ayant au moins un site recensé</b>	<b>Nombre de sites recensés au cours de l'inventaire</b>
<b>Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe</b>	<b>151</b>	<b>117</b>	<b>1402</b>
<b>Arrondissement de Dunkerque</b>	<b>115</b>	<b>97</b>	<b>1619</b>
<b>Arrondissement De Cambrai</b>	<b>115</b>	<b>96</b>	<b>957</b>
<b>Arrondissement de Douai</b>	<b>64</b>	<b>52</b>	<b>590</b>
<b>Arrondissement de Valenciennes</b>	<b>82</b>	<b>70</b>	<b>1140</b>
<b>Arrondissement de Lille</b>	<b>125</b>	<b>112</b>	<b>5101</b>

## 5. Présentation sommaire de BASIAS

Les données récoltées au cours de l'IHR concernent, pour autant qu'elles figurent dans les dossiers consultés, l'identification et la localisation des sites, les activités exercées et les exploitants, les accidents ou pollutions connus, les éventuelles études connues sur le site, ainsi que la bibliographie des documents consultés. Parmi les sites recensés et localisés sur carte, ceux qui n'ont plus d'activité industrielle font l'objet d'une recherche complémentaire pour connaître, notamment, l'utilisation actuelle ou les projets de réaménagement pour les sites en friche et la vulnérabilité du sous-sol. Ce dernier critère a été instruit à partir de données synthétiques existant à l'échelle départementale.

A l'issue de l'inventaire, les données de l'IHR sont toutes conservées dans la banque de données nationale unique dénommée BASIAS homogène pour toutes les régions et cohérente par rapport aux souhaits du ministère chargé de l'Environnement. Elle est conçue pour être interrogeable tant à l'échelon régional, qu'au niveau national.

Le nombre important des champs de cette base permet d'enregistrer l'information trouvée au cours du dépouillement des différentes sources d'information (archives, cartes,...) ; à défaut, il est exclu, dans cette démarche d'inventaire, de la rechercher systématiquement pour chaque site.

## 6 - Avertissement sur la grille de sélection des sites utilisée à la fin de l'inventaire

La grille de sélection proposée à l'issue de l'inventaire, permettant de trier les sites de façon sommaire à ce stade, constitue un des outils possibles parmi d'autres qui pourraient être mis au point par les utilisateurs afin de répondre à des besoins spécifiques. Elle permet de répartir les sites dans les classes 2, 3, 4, 5b, 5a(e) et 5a(r), 6, 7, et 8, chacune définissant un ordre de priorité croissant, afin de distinguer ceux des sites sur lesquels un diagnostic initial pourrait être prioritairement envisagé. Il faut retenir que ce classement donné à titre indicatif est réputé valide sur la base des informations contenues dans BASIAS à la date de mise en œuvre de cette grille ; tout complément de données, notamment sur un projet de réaménagement, peut donc faire changer le site de classe.

## 7 - Utilisation et diffusion des données

Conformément aux souhaits du Ministère chargé de l'environnement, tous les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM.

A l'issue de l'inventaire, la livraison de l'application informatique BASIAS et des données contenues à cette date, est faite aux cofinanceurs pour une utilisation conforme aux finalités conditionnant la déclaration auprès de la CNIL. Dans le cas où

ces données devraient être utilisées pour un besoin autre, ne faisant pas partie des finalités déclarées, l'utilisateur devra procéder à une déclaration spécifique auprès de la CNIL pour son besoin particulier. Aucune utilisation des données à des fins de démarchage commercial n'est autorisée.

L'application informatique BASIAS fonctionnant avec un "run-time" de Microsoft ACCESS ©, l'utilisateur devra en acquérir le droit d'utilisation auprès de cet organisme s'il n'est pas déjà en possession d'une licence Microsoft ACCESS ©, ainsi que des conditions de maintenance et d'assistance.

Afin d'informer tout public de l'existence de BASIAS et de permettre la consultation des résultats de l'inventaire, la démarche suivante a été retenue :

- publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel créant la base,
- fourniture à la préfecture des fiches papier des sites, regroupés par commune, recensés dans le département ; seuls les champs et critères renseignés ont été imprimés,
- fourniture à chaque mairie des fiches de site la concernant, et/ou de documents sous forme de carte à petite échelle et de tableaux succincts ; seuls les champs et critères renseignés ont été imprimés,
- information de la chambre départementale des notaires,
- mise sur Internet des données de l'IHR ( <http://basias.brgm.fr> ).

Les résultats de l'inventaire sont donc consultables :

- à la Préfecture du département du Nord
- dans chaque mairie du département de Nord concernée par au moins un site,
- au Service Géologique Régional du Nord – Pas-de-Calais du BRGM,
- et sur Internet.

Le droit d'accès des personnes concernées par les sites géoréférencés (propriétaires et occupants en titre des sites concernés), prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la Préfecture du département ou du Service Géologique Régional du BRGM. Le droit de rectification s'exerce auprès du Service Géologique Régional compétent du BRGM, sur justificatif de la qualité de personne concernée et fourniture d'un plan de localisation à 1/25 000 du site concerné.

Le BRGM, les partenaires de l'inventaire, ainsi que les autres fournisseurs de données ne pourront être tenus pour responsables, directement ou indirectement, du fait d'inexactitudes, d'omissions ou d'erreurs dans les informations communiquées. Toute interprétation faite par l'utilisateur des données mises à disposition ne saurait engager que la responsabilité de son auteur.

Le BRGM et les partenaires de l'inventaire ne sauraient être tenus responsables d'une éventuelle incompatibilité du fichier avec le système informatique de l'utilisateur ou d'une inadéquation du fichier aux besoins de l'utilisateur.

Les destinataires et consultants seront responsables d'une éventuelle utilisation abusive, par d'autres usagers, des fichiers numériques qu'ils auront acquis ou téléchargés.

La mise à disposition des données ne comporte aucune obligation pour le BRGM, ni pour les partenaires de l'inventaire et autres fournisseurs de données, d'actualiser les données après la date de cession.

# ANNEXE

## 1. Convention adoptée pour enregistrer les dates utilisées pour instruire la banque de données BASIAS

La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ sera : 01/01/1111,
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" seront successivement :
  - 01/01/1111,
  - 01/01/1112,
  - 01/01/1113,
  - etc.
- si l'année seule est connue, le champ date sera : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle sera notée : jour/mois/année.

## 2. Lexique des abréviations spécifiquement utilisées pour instruire la banque de données BASIAS au cours de la réalisation de l'inventaire du département

Liste des abréviations	
A (par exemple réservoir A)	Aérien
AD	Archives Départementales
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEA	Alimentation en Eau Agricole
AEAP	Agence de l'Eau Artois-Picardie
AEI	Alimentation en Eau Industrielle
AEP	Alimentation en Eau Potable
AP	Arrêté préfectoral
Av.	Avenue
BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles
BASIAS	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
BASOL	Base de données des Sols et des sites pollués appelant une action des pouvoirs publics
BDFI	Base de Données des Friches Industrielles
BPSE	Bureau de la Pollution des Sols et de l'Energie
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BSS	Banque de données du Sous-Sol
C2H2	Acétylène
CAMT	Centre des Archives du Monde de Travail à Roubaix

cat. ou catég.	Catégorie
CD	chemin départemental
CDF	Charbonnages de France
CGC	chemin de grande communication
Cie	Compagnie
CN	Cyanure
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CNRSSP	Centre National de Recherche sur les Sites et Sols Pollués
CRCI	Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie
CR/DPUR	Conseil Régional / Direction des Projets Urbains et Ruraux
Cr ou Ch.r	chemin rural
CSCK	Carbochimie, Sidérurgie-métallurgie et Chimie KÜHLMANN
Cu	Cuivre
CV(O) ou ChV	chemin vicinal (ordinaire)
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
dépt	Département
DGCL	dépôt de gaz combustible liquéfié
DIB	Déchets Industriel Banals
DIS	Déchets Industriels Spéciaux
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DLI	Dépôt de Liquide Inflammable
DPPR	Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
ds	Dans
E (par exemple réservoir E)	Enterré
EDF	Electricité de France
ECl ou Enquête Cl	Enquête commodo incommodo
EDII	Etablissements Dangereux Incommodes et Insalubres
eff.	Effectif
EPF	Etablissement Public Foncier
ess.	Essence
Ets	Etablissements
fab.	Fabrique
FOD	fuel oil domestique
FOL	fuel oil léger
GDF	Gaz de France
GO	gaz oil

général.	Générateur
HAP	hydrocarbures aromatiques polycycliques
HBNPC	Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais
HC	Hydrocarbure
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IGN	Institut Géographique National
IHR	Inventaire Historique Régional
JO ou J.O.	Journal Officiel
l.d.	lieu dit
LI	liquide inflammable
LMCU	Lille Métropole Communauté Urbaine
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ; souvent dénommé dans les textes par "ministère chargé de l'Environnement"
MEDD	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
MEFI	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
NAF	Nomenclature des Activités Françaises
NAF modifié	Nomenclature des Activités Françaises adaptée à BASIAS
NPC	Nord Pas de Calais
OASIS	Observatoire des Anciens Sites Industriels Susceptibles d'être pollués"
OGEE	Office Général d'Etudes et d'Editions
OM	Ordures Ménagères
OR	Ordonnance Royale
Pb	Plomb
PB	Pages Blanches
PCB	Polychlorobiphényles
P. ens.	Plan d'ensemble
PJ	Pages Jaunes
P. situ.	Plan de situation
PNR	Parc Naturel Régional
PPE/PPR	Périmètre de Protection Eloigné / Périmètre de Protection Rapproché
R(D)E	réservoir (directement) enfoui
R.	réservoir ou rue (selon le contexte)
RA	Ravet Anceau ou réservoir aérien (selon le contexte)
RD	Récépissé de déclaration ou route départementale (selon le contexte)
rem.	Remarque
RS	Réservoir souterrain
RSFM	réservoir souterrain en fosse maçonnée
RSSP	Recensement des Sites et Sols Pollués
Rte	Route
SA	Société Anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée

SC	Super Carburant
SEI	Service Environnement Industriel
SGA	Service Géographique de l'Armée
SGR/NPC	Service Géologique Régional / Nord-Pas-de-Calais
SIG	Système d'Information Géographique
SO4	Sulfate
ss	sous
Stat. Serv.	Station service
Sté	Société
super	Supercarburant
Vve	Veuve
ZICO	Zone d'Intérêt communautaire pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique